

ÉCOLES

Adhérentes
AGRÉÉES
à la FFEC



Liste des écoles adhérentes et agréées à la FFEC en 2019.

UNE DYNAMIQUE de réseau

Réunir les acteurs des arts du cirque

Présente sur l'ensemble du territoire national via les Fédérations Régionales des Ecoles de Cirque (FREC), la FFEC assure une dynamique de réseaux en organisant différentes rencontres pour les amateurs, les formateurs et les équipes administratives : journées professionnelles, séminaires, rencontres régionales et nationales.

Des enjeux européens

Membre actif des réseaux européens, la fédération propose à ses adhérents (amateurs et professionnels) des formations européennes consacrées à la pratique circassienne, à la pédagogie et la structuration des arts du cirque en Europe.

La FFEC est l'un des membre fondateur d'EYCO et membre associé de la FEDEC.

- EYCO : Confédération européenne des écoles de cirque de pratique amateur
- FEDEC : Fédération Européenne des Ecoles de Cirque Professionnelles

144 écoles de cirque amateur

9 Centres de formation professionnelle agréés par la FFEC

12 fédérations régionales

LA FFEC C'EST

27 700 pratiquants réguliers âgés de 1 à 84 ans!

Des partenaires nationaux et internationaux

300 000 pratiquants ponctuels

Pratiquer les arts du cirque dans une école fédérée, c'est appartenir à un réseau engagé qui défend une pratique circassienne de qualité en toute sécurité.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCOLES DE CIRQUE
13 rue Marceau, 93100 Montreuil
Tél. : 01.41.58.22.30 - www.ffec.asso.fr



La FFEC est soutenue par les Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale, la Direction de la Jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative et par le programme Erasmus+ de la Commission Européenne.



Depuis 30 ans, la FFEC développe et structure l'enseignement des arts du cirque en matière de pratique amateur et de formation professionnelle artistique et pédagogique.

La structuration de l'enseignement des arts du cirque

La formation des équipes pédagogiques et des artistes

LA FFEC A POUR PRINCIPALES MISSIONS



La dynamique territoriale de son réseau

La représentativité au sein des institutions aux niveaux national et européen

LE PROJET ÉDUCATIF de la FFEC

Pour la fédération, l'enseignement et la pratique des arts du cirque s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire. Adhérer à la FFEC, c'est se revendiquer tout à la fois comme une école d'art et un espace d'éducation populaire.

Pour les membres de la fédération, le cirque c'est avant tout :

- une école pour tous, dont les activités sont accessibles au plus grand nombre, dans le respect des individus et dans un souci permanent de qualité de l'approche pédagogique ;
- une école pour chacun, favorisant l'épanouissement individuel et proposant le cirque comme un outil éducatif et créatif ;
- une école pour les arts du cirque, lieu de rencontres, privilégiant le plus souvent une pratique artistique pluridisciplinaire, intégrant tous les arts du mouvement et de l'expression.

Au-delà d'un apprentissage technique et artistique, l'enjeu est de valoriser l'individu dans un groupe, de favoriser le développement personnel et social.



UNE DÉMARCHE QUALITÉ validée par des agréments

La FFEC a pour missions de structurer, valoriser et qualifier l'enseignement des arts du cirque. Ces objectifs se réalisent notamment par l'octroi d'un **agrément qualité** correspondant à une démarche volontaire des écoles amateur et des centres de formation professionnelle.

Faire le choix de la démarche qualité représente avant tout un état d'esprit, un cheminement et une vigilance. Entrer dans cette procédure et la maintenir apportent à l'établissement une consolidation interne. Ce label est un gage de compétences et de sérieux auprès des partenaires institutionnels mais aussi des pratiquants.

Parmi les 144 écoles adhérentes :



109 ont l'agrément « pratique amateur »

L'agrément « pratique amateur » est réservé aux structures de découverte, de pratique ou d'enseignement des arts du cirque, mono ou pluridisciplinaires, à destination d'un public amateur.



9 ont l'agrément « centre de formation »

L'agrément « centre de formation » recouvre une diversité de formations spécifiques à chaque école. Ces structures proposent notamment des cursus préparatoires, des formations professionnelles artistiques et des studios de création.

UNE POLITIQUE ENGAGÉE pour la formation

La fédération place la formation au cœur de son action : elle participe aux réflexions sur les diplômes nationaux et coordonne sur l'ensemble du territoire national des formations fédérales : le BIAC, le BIM et le BISAC.

Le Brevet d'initiateur aux arts du cirque (BIAC) et le Brevet d'initiateur mono disciplinaire aux arts du cirque (BIM) définissent les compétences minimales pour un encadrant bénévole et représentent la première marche dans une carrière professionnelle d'animateur.

Le Brevet d'initiateur spécialisé en arts du cirque - cirque adapté (BISAC) vise à connaître et expérimenter les spécificités du cirque adapté à travers des cours théoriques, méthodologiques et pratiques.

Ces diplômes sont étroitement liés au dispositif de l'agrément et n'ont de valeur que dans une école adhérente et agréée à la FFEC.

Aux côtés de ces formations fédérales, la FFEC a activement contribué à la création du **BPJEPS activités du cirque** et a participé à la rédaction du cadre réglementaire pour le **DE Professeur de Cirque**.

Elle a également participé à la rédaction du décret relatif à l'agrément national des écoles préparatoires.

